

2018:04:03
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 3^e jour du mois d'avril 2018, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. dév.
Ginette Côté, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absente : Clara Lavoie, conseillère

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture

3.1 séance ordinaire du 5 mars 2018

4. Lecture et adoption des comptes de mars 2018

5. CORRESPONDANCE

5.1 Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean, renouvellement membership

5.2 Triolait, demande d'appui à des mesures favorisant l'allaitement dans les lieux municipaux publics

5.3 Société historique du Saguenay- campagne de financement – membership

5.4 Plaintes par rapport aux taxes municipales

5.5 Corporation de la rivière Saint-Jean/Saguenay, souper-bénéfice

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 PSPS- appui aux projets

6.2 Congrès FQM- représentation municipale

6.3 Fermeture fonds de pension Desjardins Sécurité Financière

6.4 Tenue à jour du rôle d'évaluation

6.5 Lisa Houde, projet MADA-lampadaire

6.6 FQM- formation obligatoire nouveaux élus sur le comportement éthique

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

- 7.1 Ville Saguenay- signature entente de collaboration-gestion des incidents navires de croisière
- 7.2 Remboursement formation pompiers Régie intermunicipale Incendie du Fjord
- 7.3 DC Com- débitmètre eau potable
- 7.4 Éva Lavoie- offre de service aménagement horticole
- 7.5 Étude sur l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux (Martin Roy & Associés)
- 7.6 MRC du Fjord-du-Saguenay, autorisation signature entente intermunicipale-collecte peinture et huiles usagées

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Projet de règlement no 18-314 ayant pour objet la création d'une Commission de développement durable et de l'aménagement du territoire de la Municipalité de Petit-Saguenay
- 8.2 Dérogation mineure- dossier Olivier Larouche
- 8.3 Projet Développement Anse Saint-Étienne, mandat représentation à Jean Bergeron
- 8.4 Projet de règlement de concordance no 18-315, modifiant le plan d'urbanisme no 15-289
- 8.5 Projet de règlement d'amendement no 18-316 modifiant le règlement de zonage no 15-290
- 8.6 Projet de règlement no 18-317 modifiant le règlement de Plan d'aménagement d'ensemble no 15-296
- 8.7 Projet de règlement no 18-318 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 15-296
- 8.8 Gestion conseils PMI, étude de faisabilité technique projet de chauffage à la biomasse
- 8.9 Rivière Petit-Saguenay, demande de participation financière
- 8.10 Participation financière, aménagement de sentier sur le Monde enchanté de mon enfance
- 8.11 Budget de développement
- 8.12 Appui pont Tadoussac, Baie Ste-Catherine

9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Club de motoneige du Fjord, demande de participation financière
- 9.2 Symposium provincial des Villages en Couleurs, demande d'aide financière
- 9.3 Festival Eau-Vive du Bas-Saguenay- demande de commandite
- 9.4 Comité des familles- implantation Maison des familles

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

- 10.1 Budget participatif

11. VARIA

12. Rapport des dossiers municipaux

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, directrice du développement, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2018:04:74 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR C.M. Art. 152)

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2018:04:75 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2018:04:76 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **48 574.34 \$** pour l'année financière **2018**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2018:04:77 RENOUELEMENT ADHÉSION ANNUELLE CONSEIL
RÉGIONAL DE LA CULTURE 100 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de la Culture a transmis le renouvellement de la carte de membre 2018 pour un montant de 100 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire renouveler cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay renouvelle son adhésion au CRC Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2018 au coût de 100 \$ (Ch. 5347).

**5.2 2018:04:78 RENDRE LA MUNICIPALITÉ PLUS FAVORABLE À
L'ALLAITEMENT (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'engage activement à promouvoir la santé, la qualité de vie et le bien-être de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés;

CONSIDÉRANT qu'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribue au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société;

CONSIDÉRANT qu'allaiter en public est un droit protégé par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et que la Cour suprême a déjà statué en faveur de ce geste dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT qu'il arrive encore trop souvent que l'on demande aux mères d'allaiter ailleurs que dans les espaces publics;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à :

- 1- Prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux.
- 2- Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir.
- 3- Aménager, lorsque possible, un espace famille dans les édifices publics pour offrir un endroit confortable aux femmes qui allaitent et leur famille.
- 4- Valoriser et soutenir les organismes communautaires axés sur la famille et l'engagement bénévole.

**5.3 2018:04:79 ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU
SAGUENAY 100 \$ (C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire devenir membre de la Société historique du Saguenay qui pourra l'aider pour l'organisation de la fête de son 100^e anniversaire;

CONSIDÉRANT le coût est de 100 \$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay adhère à titre de membre de la Société historique du Saguenay pour l'année 2018 au coût de 100 \$ (Ch. 5353).

5.4 PLAINTES PAR RAPPORT AUX TAXES MUNICIPALES

Le maire Philôme La France informe qu'il a reçu plusieurs plaintes concernant l'augmentation des taxes de services pour les résidences de villégiature et qu'ils recevront une explication par écrit;

5.5 2018:04:80 COMMANDITE CORPORATION RIVIÈRE SAINT-JEAN-SAGUENAY SOUPER-BÉNÉFICE 150 \$ (C.M. Art. 8.par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que la Corporation de gestion de la rivière St-Jean-Saguenay invite à son souper-bénéfice annuel qui se tiendra le 28 avril au Mont-Édouard, au coût de 75 \$ du billet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité achète 2 billets pour le souper-bénéfice 2018 de la Corporation de gestion de la rivière Saint-Jean-Saguenay du 28 avril prochain au coût total de 150 \$ (Ch. 5350).

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1a 2018:04:81 PRÉSENTATION POLITIQUE PROJETS STRUCTURANTS 2018-2019 MRC - MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY (DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE) (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay présente un projet qui consiste à la mise en œuvre du plan d'aménagement et de développement domiciliaire, qui nécessite un investissement de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT le directeur du développement sera chargé de la démarche;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande une aide financière au montant de **20 000 \$** au PSPS 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay présente ladite demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2018-2019 – volet local.

**6.1b 2018:04:82 APPUI POLITIQUE PROJETS STRUCTURANTS 2018-2019
MRC RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY – AGRANDISSEMENT
CAMPING ET RÉNOVATION CHALETS ET PASSERELLES
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet de l'Association de la rivière Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité pour le développement du camping, rénovation des chalets, bloc sanitaire et réfection de deux passerelles sur le sentier pédestre, qui nécessite un investissement de 271 500 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **20 000 \$** au PSPS 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière de l'Association de la rivière Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2018-2019 – volet local.

**6.1c 2018:04:83 APPUI POLITIQUE PROJETS STRUCTURANTS 2018-2109
MRC - VVPS AMÉNAGEMENT TERRASSE ET AMÉLIORATION SALLE À
MANGER (C.M. Art. 83)**

M. Philôme La France, maire, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le projet du Village-Vacances Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité pour aménager une terrasse et améliorer la salle à manger, qui nécessite un investissement de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **20 000 \$** au PSPS 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière du projet du Village-Vacances de Petit-Saguenay dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2018-2019 – volet local.

**6.2 2018:04:84 INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL FQM 2018
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire inscrire un(e) conseiller(ère) à participer au Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2018, au Palais des congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Boudreault, conseiller, est intéressé d'y participer;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte d'inscrire le conseiller Alain Boudreault pour assister au Congrès annuel 2018 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et défraiera les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement et de séjour sur présentation de pièces justificatives.

**6.3 2018:04:85 FERMETURE DU FONDS DE PENSION DESJARDINS
SÉCURITÉ FINANCIÈRE (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que tous les employés de la municipalité, syndiqués et cadres, ont adhéré au nouveau fonds de pension RRFS/FTQ à partir du 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉTANT qu'il y a des frais pour la fermeture de l'ancien fonds de pension de Desjardins Sécurité Financière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay autorise la fermeture du fonds de pension Desjardins Sécurité Financière et acquitte les frais au montant de 1000 \$ plus 45 \$ par employé actif.

**6.4a 2018:04:86 APPROBATION 49 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 49 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 26 octobre 2017 au 5 février 2018 pour un montant total de 1 601.88 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 49 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **-3 700 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

10 certificats d'évaluation # 17-111 au 17-145

10 certificats d'évaluation # 18-001 au 18-014

Évaluation au 06-12-2017 = 46 816 200 \$

Variation = -3 7600 \$

Évaluation au 07-02-2018 = 46 812 500 \$

Remboursements de taxes :

Aucun

**6.4b 2018:04:87 APPROBATION 33 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 33 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 5 février 2018 au 26 février 2018 pour un montant total de 1 002.59 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 33 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **451 400 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

10 certificats d'évaluation # 17-146 au 17-164

10 certificats d'évaluation # 18-015 au 18-028

Évaluation au 07-02-2018 =	46 812 500 \$
Variation =	451 400 \$
Évaluation au 07-02-2018 =	47 263 900 \$

Remboursements de taxes :

Aucun

**6.5 2018:04:88 PRÉSENTATION PROJET PIQM-MADA
INSTALLATION 30 LUMIÈRES DE RUE
SUPPLÉMENTAIRES (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'est dotée d'une politique MADA en 2015 ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette politique, le plan d'action prévoit des investissements pour améliorer la sécurité des personnes âgées;

CONSIDÉRANT L'aide financière disponible au sous volet 2.5 du PIQM vise à permettre aux municipalités de réaliser de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire installer 30 lumières de rues supplémentaires afin d'améliorer la sécurité, mais aussi favoriser l'activité physique de ses résidents;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU' une demande d'aide financière soit déposée au programme PIQM-MADA sous-volet 2.5 du Gouvernement du Québec pour ledit projet.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à investir une somme pour la réalisation des travaux en question, ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet.

QUE Mme Lisa Houde, directrice du développement, soit mandatée pour assurer le suivi de ce dossier.

**6.6 2018:04:89 COURS ÉLUS FQM - LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit participer à une formation obligatoire sur le comportement éthique;

CONSIDÉRANT qu'il y a cinq nouveaux élus de l'élection de novembre 2017 qui n'ont pas leur formation, à savoir le maire, M. Philôme La France, et les conseillers Jean Bergeron, Clara Lavoie, Alain Boudreault et Alain Simard;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités offre une formation en ligne au coût de 200 \$ par participant.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay inscrit les cinq (5) nouveaux élus à la formation en ligne de la FQM sur le comportement éthique, au coût de 200 \$ plus taxes par participant.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

**7.1 2018:04:90 SIGNATURE ENTENTE COLLABORATION POUR LA
GESTION DES INCIDENTS IMPLIQUANT DES NAVIRES DE
CROISIÈRES AVEC VILLE DE SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a transmis un protocole d'entente de collaboration pour la gestion des incidents impliquant des navires de croisières;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des clauses de cette entente et en accepte les conditions;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Philôme La France, maire, et Julien Lavoie, adjoint administratif, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, l'entente de collaboration pour la gestion des incidents impliquant des navires de croisières avec la Ville de Saguenay.

**7.2 2018:04:91 REMBOURSEMENTS À LA RÉGIE INCENDIE DU FJORD
AIDE FINANCIÈRE POUR FORMATION DE POMPIERS
REÇUE DE LA MRC (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a transmis un chèque au montant 2650 \$ correspondant au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers Emmanuel Tremblay et Nelson Gagné défrayé en 2017 par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord fait la demande à ses cinq municipalités membres de lui retourner les sommes reçues de la MRC afin de faire baisser la quote-part des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le remboursement du 2650 \$ à la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord reçu pour la formation de pompiers.

QUE ce remboursement est conditionnel à ce que les quatre (4) autres municipalités membres de la régie acceptent de verser leur montant respectif;

**7.3 2018:04:92 RÉPARATION DÉBITMÈTRE PUIITS ARTÉSIEN 1063.52 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT qu'une carte électronique d'alimentation du débitmètre du puits artésien a été endommagée par l'eau lors d'un incident à la station d'eau potable en 2017;

CONSIDÉRANT que les données du débitmètre sont essentielles, car elles contrôlent l'injection du chlore dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT que DC Com a soumis une soumission pour le remplacement et l'installation de cette pièce pour 925 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition et autorise DC Com à procéder à la réparation du débitmètre du puits artésien de la municipalité, au montant de 1063.52 \$ incluant les taxes.

**7.4 2018:04:93 CONTRAT HORTICOLE 2018 EVA LAVOIE 2000 \$
(C.M. Art, 83-204)**

CONSIDÉRANT que Madame Éva Lavoie, technicienne forestière, offre ses services pour s'occuper de l'aménagement horticole de la municipalité pour la saison estivale 2018, au coût global de 2000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de madame Éva Lavoie, technicienne forestière, pour l'aménagement horticole 2018 de la municipalité pour un montant de 2000 \$, comprenant les tâches suivantes :

Printemps (mai, début juin) 24 heures

- ❖ Choix des annuelles, terre, compost
- ❖ Montage des bacs
 - Promenade, rue Tremblay, secteur du quai, édifice municipal
- ❖ Terre-plein (coin Tremblay, boni. Dumas)
 - Désherbage, plantation d'annuelles, séparation de vivaces

Été (juin, juillet, août) 100 heures (+ ou - 1 journée de 8h x 12 semaines)

- ❖ Entretien : désherbage des bacs et terre-plein;
- ❖ Entretien (élagage et taille) des arbustes et arbres ornementaux;
- ❖ Entretien et aménagement (rajeunissement) des plates-bandes à l'entrée de la municipalité et au terrain de sport;
- ❖ Suivi du parc rue Morin avec le comité;
- ❖ Inventaire des plates -bandes et points d'intérêts (caractéristiques, vivaces, arbustes et arbres ornementaux);
- ❖ Suivi avec le responsable de l'aménagement du territoire et des travaux publics.

Hiver

- ❖ Rapport d'inventaire et ressources
- ❖ Priorités et objectifs pour 2019
- ❖ Élaborer scénarios à l'atteinte des objectifs
- ❖ Aménagement à moyen terme

QUE la municipalité défraiera l'acquisition des fleurs annuelles pour un montant approximatif de 1000 \$

**7.5 2018:04:94 MANDAT ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE BÂTIMENTS
MUNICIPAUX – MARTIN ROY ET ASSOCIÉS 5000 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire l'évaluation énergétique de certains de ses bâtiments, à savoir, l'aréna, le centre des loisirs, l'hôtel de ville et le garage municipal/caserne;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les offres de services suivantes:

Martin Roy & Associés	: 5 000 \$
Immotech	: 6 800 \$
Mégawatts	: 10 000 \$

CONSIDÉRANT que ces études peuvent être admissibles à une aide financière allant jusqu'à 50 %;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Martin Roy et Associés au montant de 5000 \$ pour la réalisation d'une étude énergétique des bâtiments de l'aréna, le centre des loisirs, l'hôtel de ville et le garage municipal/caserne, comprenant les tâches suivantes :

Phase 1

- Relevé des équipements mécaniques et analyse de l'état des bâtiments

Phase 2

- Analyse des factures énergétiques (peak énergétique et consommation moyenne) et comparaison avec moyenne canadienne de bâtiment semblable. Bilan énergétique des bâtiments.
- Analyse des programmes de subventions applicables aux bâtiments.
- Analyse de l'état des équipements mécaniques et électriques et propositions de travaux éco énergétiques. Estimation des coûts des travaux et calcul de retour sur investissement.

Phase 3

- Rapport final et présentation des résultats

QUE cette dépense sera puisée à même le budget de développement de la municipalité.

QU' une demande d'aide financière sera faite au programme ÉcoPerformance du gouvernement du Québec pour défrayer une partie de cette dépense.

7.6 2018:04:95 SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES BACS DE RÉCUPÉRATION ET DE COLLECTE DE PEINTURE ET D'HUILES USAGÉES – MRC DU FJORD (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a transmis un protocole d'entente intermunicipale relative à la gestion des bacs de récupération et de collecte de peinture et d'huile usagés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des clauses de cette entente et en accepte les conditions;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise M. Philôme La France, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, l'entente intermunicipale relative à la gestion des bacs de récupération et de collecte de peinture et d'huile usagés avec la MRC du Fjord-du-Saguenay.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2018:04:96 PRÉSENTATION PROJET DE RÈGLEMENT no 18-314 CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (C.M. 445)

Les conseillers Jean Bergeron et Ginette Côté présentent le projet de règlement no 18-314 ayant pour objet la création d'une Commission de développement durable et de l'aménagement du territoire de la municipalité de Petit-Saguenay, qui sera adopté à une séance subséquente.

8.2a CONSULTATION PUBLIQUE DÉROGATION MINEURE 26 RUE DU QUAI LOT 34 RANG NORD (OLIVIER LAROUCHE)

Monsieur Philôme La France, maire, explique à la population l'objet de la demande de dérogation mineure de monsieur Olivier Larouche visant la diminution de la marge avant de 6 mètres à 4.38 mètres, pour régulariser un bâtiment complémentaire existant (garage), sur le terrain du 26 rue du Quai, lot numéro 34 Rang Nord.

8.2b 2018:04:97 DÉROGATION MINEURE DIMINUTION MARGE AVANT 26 RUE DU QUAI OLIVIER LAROUCHE (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que monsieur Olivier Larouche fait une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme de la municipalité afin de permettre une diminution de la marge avant de 6 mètres à 4.38 mètres pour régulariser un bâtiment complémentaire (garage) existant sur le terrain du 26 rue du Quai;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a transmis sa recommandation d'acceptation de ladite demande au conseil municipal le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune objection à ladite dérogation mineure lors de la consultation publique tenue le 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la dérogation demandée par M. Olivier Larouche, afin de permettre une diminution de la marge avant de 6 mètres à 4.38 mètres pour régulariser un bâtiment complémentaire existant sur le terrain du 26 rue du Quai, lot numéro 34 Rang Nord canton de Dumas (matricule 3641-39-6487).

**8.3 2018:04:98 REPRÉSENTATION MUNICIPALE PROJET DE
VILLÉGIATURE ANSE-SAINT-ÉTIENNE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le Village Vacances Petit-Saguenay et un promoteur privé ont fait une demande de partenariat avec la municipalité pour le développement d'un projet de villégiature dans le secteur de l'anse Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT que le potentiel de développement de ce secteur est susceptible d'accroître significativement les revenus pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal mandate M. Jean Bergeron, conseiller, pour représenter la municipalité de Petit-Saguenay dans le développement d'un projet de villégiature dans le secteur de l'anse Saint-Étienne.

8.4 Présentation projet de règlement de concordance no 18-315, modifiant le plan d'urbanisme no 15-289

Item remis à une prochaine réunion

8.5 Présentation projet de règlement d'amendement no 18-316 modifiant le règlement de zonage no 15-290

Item remis à une prochaine réunion

8.6 Présentation projet de règlement no 18-317 modifiant le règlement de Plan d'aménagement d'ensemble no 15-296

Item remis à une prochaine réunion

8.7 Présentation projet de règlement no 18-318 modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 15-296

Item remis à une prochaine réunion

**8.8 2018:04:99 ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE POUR LE
CHAUFFAGE À LA BIOMASSE FORSTIÈRE
(C.M. Art. 84-204)**

CONSIDÉRANT que la firme Gestion conseils PMI a fait une proposition d'étude de faisabilité technique pour le chauffage à la biomasse d'un réseau de chaleur qui desservirait l'école du Vallon, l'église et le gîte Escale au presbytère, pour un montant de 14 500 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT L'objectif de l'étude est de vérifier la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique à la biomasse forestière en proposant, notamment, des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site et en comparant la solution biomasse aux énergies actuellement utilisées sur la base de coûts au kWh.

CONSIDÉRANT cette étude permettra d'évaluer la rentabilité du projet en établissant les coûts d'investissement avec un niveau de précision de 90 % et permettra de prendre une décision de principe quant à la réalisation du projet.

CONSIDÉRANT l'approvisionnement en copeau de bois pourrait venir de la scierie de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait des demandes d'aides financières à Transition Énergétique Québec à la SADC du Fjord pour partager les coûts de l'étude.

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la proposition de Gestion conseils PMI pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique pour le chauffage à la biomasse d'un réseau de chaleur dans la municipalité de Petit-Saguenay, au coût de 14 500 \$ plus les taxes, pour réaliser les étapes suivantes :

- 1- Études des besoins
- 2- Réglementations, contraintes et analyse de risques
- 3- Détermination des équipements
- 4- Choix des fournisseurs
- 5- Approvisionnement
- 6- Disposition des cendres
- 7- Analyse économique et financière
- 8- Structure organisationnelle et contrats types
- 9- Rapport

QUE cette résolution est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière de 75 % des coûts du projet de Transition énergétique Québec dans le cadre du programme d'aide financière pour des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle.

QUE cette résolution est également conditionnelle à l'obtention d'une subvention de la SADC du Fjord de la moitié de la participation de la municipalité de 25 %, soit 12.5 % du projet.

8.9 2018:04:100 PARTICIPATION FINANCIÈRE 3 ANS RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY – PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SAUMON ATLANTIQUE C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT L'Association de la rivière Petit-Saguenay est l'organisme délégué par le Ministère des Ressources naturelles de la faune

et des Parcs du Québec pour faire la gestion de la pêche au saumon sur la Rivière Petit-Saguenay, ainsi qu'un site d'hébergement en chalets et un terrain de camping;

CONSIDÉRANT cette organisation sans but lucratif existe depuis plus de cinquante ans dans le milieu Saguenois et son impact économique via les retombées touristiques et la dizaine d'emplois qui en découlent est d'une importance capitale pour le village de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, le gouvernement du Québec annonce un programme de 10 millions de dollars pour le développement du saumon atlantique et ainsi contribuer à l'essor économique des organismes gestionnaires de rivières à saumon. Cet investissement couvre 75% du coût des projets demandant ainsi l'implication financière de partenaire pour concrétiser les projets de développement et/ou de consolidation;

CONSIDÉRANT que des partenaires sont recherchés pour couvrir le 25 % manquant au financement des projets;

CONSIDÉRANT que ces projets correspondent aux critères du budget de développement instauré par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de financer 7.5 % des projets réalisés chaque année par l'Association de la Rivière Petit-Saguenay, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ annuellement, pour une période de 3 ans (2018, 2019 et 2020).

QUE ce financement est conditionnel à la réussite du montage financier auprès des partenaires et à la présentation d'un bilan annuel des travaux réalisés.

QUE cette dépense sera puisée à même le budget de développement de la municipalité.

**8.10 2018:04:101 PARTICIPATION FINANCIÈRE 2000 \$ PROJET SENTIER
DU PATRIMOINE PETIT-SAGUENAY 2019 (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du 100^e anniversaire, la municipalité désire aménager un sentier du patrimoine qui permettra de raconter l'histoire du village tout en découvrant ses attraits;

CONSIDÉRANT que le projet sera réalisé dans les sentiers du Monde enchanté de mon enfance sur les terres de M. Jean-Yves Côté;

CONSIDÉRANT que l'O.T.J. de Petit-Saguenay a reçu une aide financière de 2500 \$ pour la réalisation du projet du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le cadre du Programme d'aide au développement du plein air 2018;

CONSIDÉRANT le coût total du projet s'élève à 6500 \$ impliquant des participations financières de 2000 \$ de la municipalité et de M. Jean-Yves Côté pour compléter le budget;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de financer pour 2000 \$ le projet de sentier du patrimoine, conditionnellement à ce M. Jean-Yves Côté s'engage également à investir 2000 \$ (en argent, en matériaux et en temps) dans le projet et qu'un protocole d'entente soit signé entre les parties afin d'assurer l'accès au public

**8.11 2018:04:102 RÉPARTITION BUDGET DE DÉVELOPPEMENT 2018
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le conseil a voté un budget de développement lors de l'adoption de son budget 2018;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal approuve la répartition suivante de l'enveloppe du budget de développement pour l'année 2018 :

Contribution 100e anniversaire (50%)	20 000 \$
Contribution Club de motoneige	6 500 \$
Contribution Club Quad	5 000 \$
Contribution Rivière Petit-Saguenay	20 000 \$
Publicité touristique	9 000 \$
Budget participatif	25 000 \$
Étude biomasse	2 500 \$
Étude efficacité énergétique	5 000 \$
<u>Sentiers</u>	<u>2 000 \$</u>
TOTAL :	95 000 \$

**8.12 2018:04:103 APPUI PROJET PONT BAIE-SAINTE-CATHERINE /
TADOUSSAC DEMANDE BRETELLE D'ACCÈS AVEC
PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que les intervenants de Charlevoix et de la Côte-Nord réclament depuis de nombreuses années la construction d'un pont sur le Saguenay pour rejoindre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que les impacts économiques liés à la présence d'un pont seraient majeurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a alloué lors de son dernier budget un montant de 10 millions de dollars pour la création

d'un bureau de projet pour la construction de ce pont sur la rivière Saguenay;

CONSIDÉRANT que le tracé du pont passe en amont de Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, soit à l'Anse-de-la-Boule;

CONSIDÉRANT que cet endroit est à quelques kilomètres à peine du territoire municipal de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet de relier Petit-Saguenay à Baie-Sainte-Catherine existe depuis les années 1980 dans l'axe prévu pour le pont;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce pont constituerait une opportunité qui donnerait un élan économique phénoménal au Bas-Saguenay-Sud en créant une bretelle qui rejoindrait le chemin Saint-Étienne à Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal fasse part de son appui à la réalisation du pont sur la rivière Saguenay aux membres du comité de promotion du pont et mandate M. Jean Bergeron, conseiller, pour faire les représentations nécessaires afin d'inclure une bretelle d'accès du pont avec le secteur du chemin Saint-Étienne à Petit-Saguenay.

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 2018:04:104 PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRE RÉPARATION SENTIERS DE MOTONEIGE DE 5000 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Fjord avait fait une demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay au *Fonds de développement des territoires* pour la mise à niveau et amélioration des sentiers de motoneige;

CONSIDÉRANT que ce fonds n'existe plus et a été remplacé par la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS) réservant un montant de 80 000 \$ par municipalité pour des projets locaux;

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige a représenté une demande d'aide financière de 20 000 \$ dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* en puisant dans le montant réservé aux municipalités, à savoir 5000 \$ pour les municipalités de Petit-Saguenay et de Rivière-Éternité et 10 000 \$ pour L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait déjà réservé son montant résiduel du PSPS 2018-2019 Local pour un autre projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'était déjà engagée à verser une mise de fonds de 1 500 \$ par la résolution 2018:02:58 lors de demande initiale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay appui le projet de mise à niveau et amélioration des sentiers de motoneige présenté par le Club de motoneige du Fjord et informe la MRC du Fjord-du-Saguenay qu'elle retire le 5000 \$ demandé au PSPS 2018-19 Local de la municipalité.
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accorde un montant supplémentaire de 5000 \$, pour une mise de fonds totale de 6500 \$, pour le projet de mise à niveau et amélioration des sentiers de motoneige du Club de motoneige du Fjord, qu'elle puisera entièrement à même son fonds municipal de développement.
- QUE** cette aide financière est conditionnelle à ce le Club de motoneige du Fjord complète son montage financier pour réaliser les travaux;

**9.2 2018:04:105 SUBVENTION SYMPOSIUM 2018 500 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT l'organisation du Symposium provincial des Villages en Couleurs de L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay a fait une demande d'aide financière pour l'organisation de l'édition 2018 qui se tiendra du 5 au 7 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 500 \$ (Ch. 5349) au Symposium provincial des Villages en Couleurs du Bas-Saguenay pour l'édition 2018.
- QUE** la municipalité est ouverte à les aider financièrement davantage s'ils se coordonnent avec les autres symposiums du Bas-Saguenay.

**9.3 2018:04:106 FESTIVAL D'EAU VIVE – SUBVENTION 200 \$ ET
PERMISSION CAMPEMENT PARC DE LA CROIX (CM Art.8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le *Festival d'eau vive* se tiendra les 12 et 13 mai 2018 dans la municipalité de Petit-Saguenay et demande une aide financière pour l'organisation de l'évènement;

CONSIDÉRANT qu'ils demandent que la rue du Quai soit déneigée jusqu'au quai pour le 5 mai pour permettre de descendre jusqu'au Fjord et le prêt du chapiteau ainsi que des cônes pour délimiter des stationnements;

CONSIDÉRANT le festival demande également à la municipalité une permission spéciale pour permettre aux participants d'installer leurs tentes ou caravanes gratuitement dans le Parc de la croix de la rue Eugène-Morin;

CONSIDÉRANT que les terrains de camping sont fermés à cette période de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 200 \$ (Ch. 5348) pour l'organisation du Festival d'eau vive 2018.

QUE la municipalité s'engage à déneiger la rue jusqu'au quai de Petit-Saguenay pour le 5 mai et accepte de prêter le chapiteau et des cônes pour délimiter des stationnements;

QUE la municipalité accepte de donner une autorisation spéciale temporaire pour l'installation d'un campement dans le Parc de la croix de la rue Eugène-Morin pendant la tenue de l'évènement;

QUE pour cette autorisation spéciale, tous les autres articles du *Règlement 10-255 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics* devront être respectés;

**9.4 2018:04:107 APPUI ET AUTORISATION COMITÉ DES FAMILLES -
PROJET MAISON DES FAMILLES (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le comité des familles de Petit-Saguenay a présenté un projet de *maison des familles* qui utiliserait le terrain de balle molle et le bâtiment de l'ancien kiosque touristique (126 rue Dumas);

CONSIDÉRANT que le projet consisterait à aménager un gym, un parc intergénérationnel et un lieu de rassemblement pour les 0 à 99 ans;

CONSIDÉRANT que l'appui de la municipalité est nécessaire pour que le comité puisse déposer une demande d'aide financière à Poste Canada pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay donne son autorisation au comité des familles pour utiliser le terrain de balle molle et le bâtiment existant pour l'implantation d'une maison des familles;

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay donne son appui audit projet pour la présentation d'une demande d'aide financière à Poste Canada.

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

10.1 Budget participatif

Le maire, M. Philôme La France, résume le déroulement de l'assemblée du budget participatif 2018 qui s'est tenu le 12 avril au centre des Loisirs, où 4 projets ont été présentés suivi d'un vote secret parmi l'assistance, qui a vu le projet du comité des Familles pour une maison familiale recevoir la majorité des votes.

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

CPTAQ

Dossier Myriam Cloutier : copie d'une correspondance adressée au notaire Me France Labrecque concernant des documents manquants pour le traitement de son dossier.

FINANCES QUÉBEC

État de dépôt de 17 018 \$ concernant le règlement 02-211/04-222/04-246 (eaux usées)

État de dépôt de 91 965 \$ concernant le programme TECQ- mise aux normes des équipements

MMQ

Nous informe que les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire

AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

Versement mensuel de 370,42 \$

L'ATELIER URBAIN

Service conseil en urbanisme

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel de mars 2018

MAISON DES FAMILLES DE LA BAIE

Souper-bénéfice qui aura lieu samedi le 12 mai au Vieux Théâtre de La Baie. Une activité aura lieu le 4 avril et demande notre contribution financière.

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

Consultation publique sur la planification forestière 2018-2019 sur les terres publiques intramunicipales- commentaires au plus tard le 19 avril 19.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Réception des états financiers 2015

TOURISME SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

Réception de 1 296 \$ concernant la prolongation d'ouverture du Bureau d'information touristique de la Fête du travail à l'Actions de Grâce 2017.

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

Réception d'un montant de 20 000 \$ concernant notre sollicitation pour un soutien financier pour l'opération du bureau touristique de Petit-Saguenay

VILLE DE LÉVIS

Activité de formation de l'Association québécoise d'urbanisme à Lévis 1^{er} et 2 juin prochain.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Avis de renouvellement d'adhésion de notre municipalité, coût 63 \$

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours, sur l'administration publique, le personnel municipal et le suivi du budget.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 03, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2018:04:76 – 2018:04:77 – 2018:04:79 - 2018:04:80 – 2018:04:84 – 2018:04:85 – 2018:04:89 – 2018:04:91 – 2018:04:92 – 2018:04:93 – 2018:04:94 – 2018:04:100 – 2018:04:104 – 2018:04:105 – 2018:04:106.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
Directrice du développement

2018:04:25
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 25^e jour du mois d'avril 2018, à 18 h 00, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, conseillère
 Clara Lavoie, conseillère
 Lisa Houde, dir. dév.

Messieurs Philôme La France, maire
 Jean Bergeron, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Alain Boudreault, conseiller
 Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR **(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des états financiers 2017

4. Approbations des dépenses programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017-2018.
5. Acceptation de l'offre de 628 600\$ règlement d'emprunt 17-310
6. Acceptation des conditions d'emprunts règlement 17-310 au montant de 628 600\$.
7. Dépôt des projets de règlement 18-315, 18-316, 18-317, 18-318 modifiant les règlements d'urbanisme
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, directrice du développement, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2018:04:108 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2018:04:109 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS
FINANCIERS 2017 (C.M. Art. 83 – 966.2 – 966.3 – 966.4)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 966.2, 966.3 et 966.4 du Code municipal qui dit que le vérificateur doit vérifier, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers de la municipalité et en faire rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Cpoté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les états financiers de la municipalité préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, et présentés par Madame Claudia Blanchette, pour l'exercice financier 2017.

QUE M. Philôme La France, maire, et M. Julien Lavoie, adjoint administratif, soient mandatés pour signer les états financiers, pour et au nom de la municipalité.

4. 2017:04:110 APPROBATION DES DÉPENSES PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde une compensation de 48 500 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)* pour l'année financière 2017;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit approuver les dépenses réalisées et une reddition de comptes doit être réalisée par un vérificateur externe à l'intérieur du rapport financier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal atteste la véracité des frais encourus dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)*, qui ont été réalisés sur des routes locales de niveaux 1 et 2, pour un montant total de **74 779 \$** incluant les taxes:

Yves Houde : contrat d'entretien hivernal 74 779 \$

QUE la municipalité autorise Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés, à effectuer la reddition de comptes à l'intérieur du rapport financier 2017 de la municipalité.

5. 2018:04:111 ACCEPTATION DE L'OFFRE 628 600 \$ À 3,24357 % DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. RÈGLEMENT 17-310 (C.M. Art. 83)

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	25 avril 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9293 %
Montant :	628 600 \$	Date d'émission :	2 mai 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 2 mai 2018, au montant de 628 600 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu

trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 700 \$	2,25000 %	2019
55 400 \$	2,50000 %	2020
57 400 \$	2,70000 %	2021
59 500 \$	2,85000 %	2022
402 600 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,79700 Coût réel : 3,24357 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU BAS SAGUENAY

53 700 \$	3,46000 %	2019
55 400 \$	3,46000 %	2020
57 400 \$	3,46000 %	2021
59 500 \$	3,46000 %	2022
402 600 \$	3,46000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,46000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

53 700 \$	3,50000 %	2019
55 400 \$	3,50000 %	2020
57 400 \$	3,50000 %	2021
59 500 \$	3,50000 %	2022
402 600 \$	3,50000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,50000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 2 mai 2018 au montant de 628 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 17-310. Ces billets sont émis au prix de 98,79700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6. 2018:04:112 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 628 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 2 MAI 2018 POUR LE RÈGLEMENT 17-310 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite emprunter par billets pour un montant total de 628 600 \$ qui sera réalisé le 2 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
17-310	565 740 \$
17-310	62 860 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 17-310, la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mai et le 2 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	53 700 \$	
2020.	55 400 \$	
2021.	57 400 \$	
2022.	59 500 \$	
2023.	61 400 \$	(à payer en 2023)
2023.	341 200 \$	(à renouveler)

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 17-310 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

7. Dépôt des projets de règlement 18-315, 18-316, 18-317 et 18-318 modifiant les règlements d'urbanisme

Mme Lisa Houde, dépose une copie des projets de règlements amendant les règlements d'urbanisme de la municipalité, numéros 18-315, 18-316, 18-317 et 18-318, à chaque membre du conseil ainsi que deux copies à la disposition du public pour consultation, pour qu'ils soient adoptés à une séance subséquente avec dispense de lecture.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 18 h 48, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
Directrice du développement